

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le 19 décembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2024

Objet

N° 24/09/06

Décision modificative
n°1

*

Budget régie chaufferie

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY

Représentés

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits prévus lors du vote du budget primitif du budget régie chaufferie au comptes :

- 28181, chapitre 040, en recettes d'investissement,
- 6811, chapitre 042, en dépenses de fonctionnement,

Sont insuffisants pour assurer l'amortissement des immobilisations pour l'exercice 2024.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget régie chaufferie,

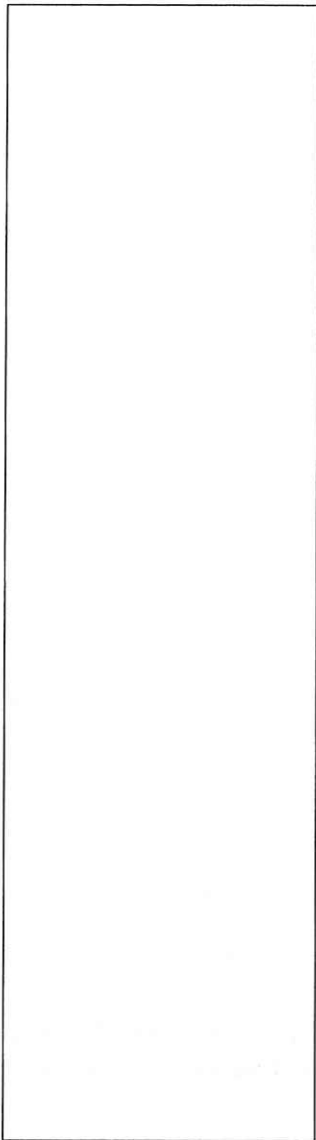
Vu la délibération n°24/02/13 du 26 mars 2024 adoptant le budget primitif 2023,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses pour des opérations d'ordres,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de crédits nouveaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget régie chaufferie comme indiqué ci-dessous :



CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DÉFINITIF
Envoyé en préfecture le 23/12/2024 Reçu en préfecture le 23/12/2024 Publié le					
ID : 074-217402908-20241219-24_09_06-BF					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
042	6811	Dotations d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	4 100.00€	+5 259.00€	9 359.00€
011	61521	Bâtiments publics	15 000.00€	-5 259.00€	9 741.00€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				0.00€	

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DÉFINITIF
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
040	28181	Installations générales, agencements, aménagements	4 100.00€	+5 259.00€	9 359.00€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				+5 259.00€	

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DÉFINITIF
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
21	2154	Matériel industriel	0.00€	+5 259.00€	5 259.00€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				+5 259.00€	

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget régie chaufferie comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
M. François COUTAGNE



Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches